

6 Société et Culture

Santé / Célébration en différé de la Journée mondiale de lutte contre la contrefaçon des médicaments

Au bout des faux médicaments, la mort

F.B.E.M
Libreville/Gabon

LE Gabon a célébré, hier, en différé, la Journée mondiale de lutte contre le faux médicament (28 mai). C'était sous le thème "Le danger de la consommation des faux médicaments". A la manette de cet événement qui a débuté sur l'esplanade de la mairie de Libreville, il y avait le ministère de la Santé publique et l'Ordre national des pharmaciens du Gabon. Mais aussi, des partenaires au développement, des associations, dont celles des étudiants en Faculté de pharmacie de l'Université des sciences de la santé (USS) d'Owendo. Occasion pour tout ce monde de rappeler, encore une fois, les méfaits des faux médicaments, vendus illicitement dans nos marchés. Le ministre de la Santé publique et de la Population, Léon Nzouba, a affirmé : « (...) Nous tenons à rappeler



Le ministre de la Santé, Léon Nzouba, visitant les stands dressés à l'esplanade de l'Hôtel de ville...

aux populations que le médicament qui garantit une santé saine, est un produit qu'il faut acquérir auprès des structures réglementaires, conformément à la politique nationale du médicament chargée d'en assurer la distribution. Ces structures répondent ainsi à une chaîne précise et se déclinent en centrale d'achat, pharmacies, dépôts de mé-

dicaments et structures hospitalières.» Et pour ceux qui persisteraient à s'approvisionner en dehors de la chaîne normale, le ministre, par ailleurs homme de santé, a rappelé "la grave" menace qui les guette : « L'achat et la consommation d'un médicament ou tout autre produit illicite restent une voie vers l'empoisonnement, par



... puis, remettant le kit de sensibilisation à la présidente de l'Ordre national des pharmaciens, Dr Marie-Louise Rondi.

conséquent, la mort...Le faux médicament, de par sa forte concentration toxique dans l'organisme, est un tueur silencieux. Un tueur silencieux qui a des multiples conséquences parmi lesquelles l'augmentation des échecs thérapeutiques, l'apparition de résistances aux anti-microbiens, les intoxication médicamenteuses, l'aggravation ou la recrudescence de certaines maladies, l'augmentation de la mortalité et des maladies graves, l'augmentation d'insuffisances rénales et du nombre de maladies à dialyser, les perforations intestinales, les troubles cardiaques», etc. Il a été rejoint dans ce sens par le représentant de l'Or-

ganisation mondiale de la santé, Boureima Sambo. Lequel a qualifié « ces produits médicaux de qualité inférieure, faux, faussement étiquetés, falsifiés et contrefaits», de "fléau mondial". Après cette étape protocolaire, la célébration s'est poursuivie par des sensibilisations de masse, dans les marchés de Libreville.

Des sensibilisations dans les marchés de la capitale

F.B.E.M
Libreville/Gabon

Y A-T-IL des lieux plus indiqués que les marchés de Libreville pour s'approvisionner en médicaments contrefaits ? Certainement pas. Aussi, les spécialistes du médicament (Ordre national des pharmaciens-ONPG-, Direction du médicament et de la pharmacie-DMP-, étudiants en pharmacie) ont entrepris, hier, de sensibiliser les populations dans ces lieux,

après la cérémonie de l'Hôtel de ville. « Pour que la population qui consomme ces médicaments soit informée », a expliqué la présidente de l'ONPG, Marie-Louise Rondi. C'est au marché de Mont-Bouët qu'ils ont démarré ces sensibilisations de masse. Ils ont appelé les populations à ne plus se soigner avec "des médicaments par terre", parce que nocifs pour la santé. Une sensibilisation avec des mots simples, pour bien se faire comprendre. Morceaux choisis : « si vous mettez un comprimé effe-



Les spécialistes du médicament, à la rencontre des populations au marché de Mont-Bouët, hier.

vescent dans de l'eau, et pâte qui se forme, n'en qu'en bas du verre, il y a une buvez pas ! C'est peut-être

de la farine de manioc qui ne dissout pas, ou un produit toxique pour votre organisme », a expliqué la présidente de l'ONPG. Elle et les siens ont dénoncé les dosages incertains de ces médicaments de rue, leurs origines douteuses, leurs conditions de conservation non respectées, etc. « C'est nous-mêmes qui achetons souvent nos maladies », a ajouté le Dr Rondi à l'endroit des passants à l'écoute. Tout aussi incisive, la directrice de la DMP a résumé son message tel quel

: « Le médicament n'est pas un produit comme les autres. Il ne se vend pas au marché. » Sur un tout autre plan, plusieurs personnels de santé ont déploré la faible coercition de la loi gabonaise sur la contrefaçon des médicaments. Ils ont regretté que la législation soit « beaucoup plus portée vers le paiement d'amendes que vers des peines d'emprisonnement ». Une réglementation qui, croient-ils savoir, pourraient freiner les ardeurs des trafiquants, si elle venait à changer.

Gabon-France/Allocation d'études

Les bourses "Concorde" reconduites pour 4 ans

Prissilla.M.MOUIY
Libreville/Gabon

UN nouvel accord sur les bourses dites "Concorde" a été paraphé, hier, à Libreville, entre l'Agence nationale des bourses du Gabon (ANBG) et l'ambassade de France. C'était au siège de l'ANBG, sis à Oloumi. Signée pour la première fois en 2011, cette convention est la prolongation d'un ancien partenariat entre les deux parties (la France et le Gabon) qui, depuis six ans, permet à 800 jeunes Gabonais de poursuivre leurs études supérieures dans l'Hexagone.



Auguste Bivigou, directeur de l'Agence nationale des bourses signant le document pour la partie gabonaise. Photo de droite : Les différents signataires à la fin de la cérémonie de signature de l'accord.

« La présente convention est prolongée pour une durée de quatre ans et ce sont, en effet, quatre vingt-dix étudiants, chaque année, qui en bénéficieront. Elle concerne, essentiellement, les étudiants ayant déjà obtenu un

premier diplôme universitaire, à savoir une licence, un master, etc. Et qui aspirent à poursuivre en année supérieure au sein des universités et établissements supérieurs français publics. On comprend donc que les



nouveaux bacheliers sont exclus du programme. S'agissant de la limite d'âge, il n'y en a pas dans la réglementation. Cependant, c'est une question qui nous préoccupe et fera certainement l'objet d'une nouvelle

lecture », a fait savoir Auguste Bivigou, directeur général de l'ANBG. Pour bénéficier de cette opportunité, il faut répondre aux critères d'attribution de bourses précités et être par la suite sélectionné par le programme des bourses "Concorde". « C'est un programme totalement conjoint. Il est élaboré par l'ANBG et le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France et donne lieu à la sélection des boursiers », a précisé Bénédicte Deschamps, conseillère de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France. A noter que les bourses "Concorde" seront effectives dès la prochaine rentrée universitaire, en septembre. Ne reste plus qu'aux étudiants de travailler davantage et de saisir cette occasion d'étude qui s'offre à eux.